



AGIR POUR LE LOGEMENT



HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

PRESTATIONS

	HONORAIRES TTC	A LA CHARGE DU
APPARTEMENTS / MAISONS / LOCAL COMMERCIAL (MURS) / TERRAINS A BATIR		
De 1 € à 50 000 €	5 000 €	Vendeur
De 50 001 € à 90 000 €	+ 9 %	Vendeur
De 90 001 € à 180 000 €	+ 6 %	Vendeur
Supérieur à 180 001 e	+ 5 %	Vendeur

Ventes en l'état futur d'achèvement 6 % HT soit 7,20 % TTC
du prix de vente TTC
à la charge du vendeur

Avis de valeur simple 180 € TTC

Expertise en évaluation immobilière sur devis

A la demande du mandant, les honoraires peuvent exceptionnellement être supportés par l'acquéreur.

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETE

PRESTATIONS

PRESTATION INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL⁽¹⁾

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc..., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

- Immeuble à destination totale d'habitation Entre 168 et 204 € / lot
- Immeuble à destination totale autre que d'habitation Entre 168 et 204 € / lot
(bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)

PRESTATIONS PARTICULIERES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc... frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) et **dépassement des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait.**

- Immeuble à destination totale d'habitation 78 €/heure au prorata du temps passé
- Immeuble à destination totale autre que d'habitation 78 €/heure au prorata du temps passé
(bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)

MAJORATION PRESTATIONS URGENTS DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES

Coût horaire entre 19 et 21 H majoré de 25 %
Après 19 H coût horaire majoré de 55 %

AUTRES PRESTATIONS PARTICULIERES

(travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc...)

Sur demande de devis

PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES

- Etat daté 276 € TTC
- Mise en demeure 36 € TTC
- Autres prestations Sur demande de devis

(1) Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n° 2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.

HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATION

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC

LOCATION – Meublé ou non meublé (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- A la charge du locataire plafonnés à un mois de loyer hors charges

Visite, constitution du dossier et rédaction de bail 8 € / m²

Réalisation état des lieux d'entrée 3 € / m²

- A la charge du bailleur plafonnés à un mois de loyer hors charges

Entremise en négociation Forfait 40 €

Visite, constitution du dossier et rédaction de bail 8 € / m²

Réalisation état des lieux d'entrée 3 € / m²

Parking ou garage 60 € à la charge du preneur

Avenant au bail 50 € à la charge du demandeur

Rédaction de bail 90 €

LOCATION – Immeuble à usage commercial ou professionnel

Transaction : visite, publicités, recherche de locataire, montage dossier, rédaction de bail et état des lieux d'entrée
16 % HT du loyer annuel augmentés de la rédaction de bail à la charge du preneur pour tous les mandats antérieurs au 20/05/2016.

- A la charge du preneur 10 % HT soit 12 % TTC du loyer annuel
- A la charge du bailleur 10 % HT soit 12 % TTC du loyer annuel

Honoraires minimum (à la charge du preneur) 350 € HT soit 420 € TTC

Rédaction de bail 380 € HT soit 456 € TTC

Promesse de bail 380 € HT soit 456 € TTC

HONORAIRES DE DE GESTION

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC

GESTION COURANTE (% sur le quittancement) 7 % HT soit 8,40 % TTC

- Garantie Loyers Impayés et détériorations
(Versalis Soutions : 2,20% + 1% frais de gestion) 3,20 % TTC

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

- Procédures administratives

Dégrèvement taxes foncières	50 € TTC
Constitution dossier Anah	60 € TTC
Préparation et envoi récapitulatif annuel des revenus fonciers	25 € TTC
Représentation aux assemblées générales	40 € TTC de l'heure
Représentation aux expertises	40 € TTC de l'heure
Gestion des diagnostics et réalisation ERP	30 € TTC (par logement)
Gestion de l'installation des détecteurs de fumée	5 € TTC (par logement)
Résiliation mandat gérance et clôture dossier	120 € TTC
Copie documents administratifs en N/B (perte ou vol)	Forfait base 10 € TTC + 0,50 € par page supplémentaire
Toutes autres prestations particulières	40 € TTC de l'heure
Frais pour inventaire à la charge du bailleur	Forfait base 100 € TTC + 20 € par pièce supplémentaire
Lettre résiliation bail garage	30 € TTC + coût LRAR
Lettre résiliation bail logement	80 € TTC + coût LRAR
Changement de destination d'un bien	80 € TTC
Modification ou annulation de préavis	50 € TTC

- En cas de contentieux

Constitution du dossier pour l'avocat (dépôt de pièces, justificatifs créance, éléments permettant les conclusions de l'assignation)	160 € TTC
Suivi procédure	100 € TTC / an

- Prestations pour travaux

5% hors taxes sur le montant TTC de la facture

Sur ces honoraires s'ajoute la TVA au taux actuellement en vigueur de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

ADRESSIMMO Sarl
26 et 30 Place Voltaire
CS 10014
36005 CHATEAUROUX CEDEX
Tél : 02 54 08 08 08
Fax : 02 54 08 87 60
Mail : accueil@adressimmo.fr

Carte professionnelle :
CPI 36012016000004348
SIRET 413 954 892
Capital : 80 000 Euros
Code APE : 6831Z

www.fnaim.fr

Honoraires au
25/10/2018

TVA au taux en vigueur de 20 %